

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES POUR SOUSCRIRE À CORUM XL

1



COMPLÉTEZ LES DOCUMENTS SUIVANTS :

 BULLETIN DE SOUSCRIPTION

En cas de démembrement ou de souscription en indivision, remplir un bulletin pour chacun des souscripteurs ou indivisaires.

 QUESTIONNAIRE D'ENTRÉE EN RELATION INVESTISSEURS **MANDAT OU CONVENTION DE DÉMEMBREMENT**

pour les souscriptions en démembrement temporaire et viager.

 ADHÉSION AU PLAN ÉPARGNE IMMOBILIER

pour les souscriptions au Plan Épargne Immobilier.

 ADHÉSION AU RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

pour les souscriptions au Réinvestissement des dividendes.

Renseignez en lettres capitales, datez et signez les documents.

2



RASSEMBLEZ LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS :

POUR LES PARTICULIERS : Copie recto verso d'une pièce d'identité du ou des souscripteurs en cours de validité, Justificatif de domicile de moins de 3 mois, Relevé d'identité bancaire, Justificatif d'origine des fonds.**POUR LES PERSONNES MORALES :** Copie recto verso d'une pièce d'identité du ou des représentants légaux en cours de validité, Kbis de moins de 3 mois, Statuts certifiés conformes à jour, Relevé d'identité bancaire, Justificatif d'origine des fonds, Formulaire de bénéficiaire effectif (formulaire M'BE à compléter), Copie recto verso d'une pièce d'identité de chaque bénéficiaire effectif.

3



CONSERVEZ UNE COPIE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

4



RENOVEZ LE DOSSIER COMPLET ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT À L'ADRESSE SUIVANTE :

MODE D'ENVOI : **COURRIER SIMPLE OU RECOMMANDÉ**
CORUM XL, TSA 41864 - 02325 SAINT-QUENTIN CEDEX

Les fonds doivent être encaissés sur le compte de la SCPI avant la fin du mois pour que le dossier soit traité dans le mois en cours.

Besoin de conseils pour constituer votre dossier ?
Contactez votre conseiller ou CORUM au 01 53 75 87 48
www.corum.fr



VOUS ÊTES UN PARTICULIER M. Mme

Numéro associé(e) (si déjà associé(e)) _____

Nom _____

Prénom _____

Nom de naissance _____

Nationalité _____

Date de naissance _____

Ville de naissance _____

Pays de naissance _____

 salarié non salarié retraité sans profession

Profession _____

(si retraité, indiquez votre ancienne profession)

Situation de famille

 célibataire marié(e) veuf(ve) divorcé(e) pacsé(e)

Régime matrimonial

 communauté réduite aux acquêts communauté universelle (contrat) participation aux acquêts séparation de biens

Pays de résidence fiscale _____

Téléphone fixe
(précisez l'indicatif pays) _____Téléphone mobile
(précisez l'indicatif pays) _____

Adresse postale _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

E-mail (obligatoire) _____

CO-SOUSCRIPTEUR (SI CO-SOUSCRIPTION DANS LE CAS D'UN MARIAGE OU D'UN PACS) M. Mme

Numéro associé(e) (si déjà associé(e)) _____

Nom _____

Prénom _____

Nom de naissance _____

Nationalité _____

Date de naissance _____

Ville de naissance _____

Pays de naissance _____

 salarié non salarié retraité sans profession

Profession _____

(si retraité, indiquez votre ancienne profession)

COLLECTE DE VOTRE CONSENTEMENT

Par défaut, les **informations relatives à votre épargne CORUM XL** vous seront envoyées par email à l'adresse indiquée. Si vous souhaitez obtenir ces informations par courrier postal vous devez en faire explicitement la demande par courrier ou email à CORUM Asset Management à corum@corum.fr.

Vous souhaitez être informé de nos actualités ?

Acceptez-vous de recevoir par voie électronique les communications, envoyées par une entité du Groupe, relatives aux solutions d'épargne ainsi que nos dernières actualités ?

 Oui Non**Convocation aux Assemblées Générales de votre épargne CORUM XL**

Vous souhaitez recevoir votre convocation aux Assemblées Générales par :

CORUM Asset Management ne transmet pas vos informations personnelles à des fins commerciales.

 E-mail Courrier postal

PLEINE PROPRIÉTÉ DÉMEMBREMENT nue-propiété usufruit

Prix de la part : 195,00 €

Prix de la part démembrée : _____ €

Durée du démembrement : _____ ans
(si viager indiquer 99 ans)

Nombre de parts en toutes lettres : _____

et en chiffres _____

Montant souscrit en toutes lettres : _____

et en chiffres _____ €

Origine des fonds (Lors de l'acquisition des parts, la société se réserve le droit de demander des pièces supplémentaires).

Nature des fonds propres

Montant

Exemple de justificatif à joindre

 Épargne

_____ €

Relevés de comptes

 Héritage, Donation, Cession d'actifs immobiliers

_____ €

Acte notarié

 Cessions d'actifs mobiliers, Réemploi des fonds

_____ €

Relevé d'opération

 Crédit pour un montant de

_____ €

Offre de prêt

Nom de la banque _____

Code postal _____

 Autres (indemnités,...)

_____ €

Justificatif probant

Paiement

 paiement par le souscripteur paiement par un tiers (dans le cas d'une donation, joindre la déclaration de don manuel 2735-SD)

Coordonnées du payeur s'il n'est pas l'acheteur (fournir une pièce justificative d'identité du payeur personne physique en cours de validité)

Provenance des fonds

 France Union Européenne Autre (précisez) : _____

(joindre un RIB du compte expéditeur de l'émetteur)

MODE DE RÈGLEMENT (UN SEUL CHOIX POSSIBLE)



Pour valider votre souscription dans les plus brefs délais :

- ✓ Privilégiez le prélèvement et assurez vous qu'il interviendra sur un compte courant suffisamment provisionné. Dans le cas d'une souscription après le 26 du mois (le 24 pour février), privilégiez plutôt le virement si vous souhaitez que votre épargne soit investie sur le mois en cours.
- ✓ Prévenez votre conseiller bancaire du prélèvement en précisant le numéro ICS de CORUM XL : FR68ZZZ851CBF
- ✓ Anticipez l'envoi de votre dossier : les fonds doivent être présents sur le compte de CORUM XL avant la fin du mois pour que votre dossier puisse être validé sur le mois en cours.

 chèque, du montant exact, à l'ordre de CORUM XL virement, du montant exact, sur le compte de CORUM XL - BNPPARIBAS CAPI

IBAN : FR76 3000 4022 0900 0109 1418 582 - BIC : BNPAFRPPXXX avec le libellé type suivant : "NOM - PRÉNOM" du souscripteur

 prélèvement : remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous (le prélèvement aura lieu au maximum 4 jours ouvrés après la réception de votre dossier complet)

Titulaire du compte _____

IBAN _____

BIC _____

Domiciliation bancaire _____

Créancier :

CORUM XL

1 rue Euler - 75008 Paris

ICS : FR68ZZZ851CBF

Le compte bancaire (compte courant uniquement) doit être ouvert au nom de l'Associé(e) dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne (zone SEPA). En signant le présent mandat, j'autorise la société de gestion CORUM Asset Management, en tant que gérant de CORUM XL, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus du montant du au titre de ma souscription à CORUM XL.

SIGNATURE

Le souscripteur (et le co-souscripteur) déclare(nt) :

- avoir pris connaissance des conditions de souscription figurant en dernière page, et notamment de l'avertissement,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information, du dernier bulletin trimestriel d'information, du document d'informations clés et du dernier rapport annuel, disponibles sur le site internet www.corum.fr,
- que les fonds n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme,
- avoir reçu une copie du bulletin de souscription.

Fait à _____

Le _____

Signature du souscripteur* :

Signature du co-souscripteur* :

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Code Conseiller _____

Société _____

Nom _____

E-mail _____

Téléphone _____

Signature _____

EUODIA COURTAGE

131 avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-Sur-Seine

Tél. 01 47 38 30 07 - www.euodia.fr

SIRET 814 244 850 00015 - SARI capital 3 000 €

Orias 16001534 - CIF E008424



AVERTISSEMENT

Acheter des parts de CORUM XL est un investissement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée. Nous vous recommandons une durée de placement de 10 ans. Contrairement au livret A par exemple, ce placement comporte des risques. Il existe tout d'abord un risque de perte en capital. De plus, les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier et du cours des devises. Nous précisons que CORUM Asset Management ne garantit pas le rachat de vos parts. Enfin, comme pour tout placement, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Date de création

9 décembre 2016.

Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Augmentation du capital

CORUM XL étant une SCPI à capital variable, le capital plafond est fixé statutairement. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence de ce montant.

Ouverture des souscriptions

3 avril 2017.

Prix de souscription (à compter du 1er juin 2022)

Nominal : 150,00 €

Prime d'émission : 45,00 €

dont commission de souscription due :

- au titre des frais de collecte : 21,06 €

- au titre des frais de recherche et d'investissement : 2,34 €

Soit un prix de souscription net de tous autres frais : 195,00 €

La société de gestion CORUM Asset Management perçoit de la SCPI CORUM XL, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 12 % TTI du prix de souscription, prélevée sur la prime d'émission.

Cette commission supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 10,80 % TTI (la commission est exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-F-e du Code général des impôts),

- les frais de recherche et d'investissement à hauteur de 1,20 % TTI (commission exonérée en vertu de l'article 135, paragraphe 1, sous g) de la directive 2006/112/Ce du Conseil du 28 novembre 2006).

Prix de retrait (à compter du 1er juin 2022)

171,60 € par part. Ce prix correspond au prix de souscription actuel de 195,00 € diminué de la commission de souscription de 23,40 €.

Nombre de parts

Minimum de souscription d'une (1) part sociale entière pour tout nouvel associé (à compter du 1er avril 2018).

Parts sociales

Les parts sociales peuvent être fractionnées en dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes.

Souscription à crédit

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'obtention d'un financement pour la souscription à crédit de parts de CORUM XL n'est pas garantie et dépend de la situation patrimoniale, personnelle et fiscale de chaque client. En cas d'investissement à crédit, nous attirons votre attention sur le remboursement des intérêts d'emprunt et sur le remboursement du capital en cas de retournement du marché immobilier, ainsi que sur la potentielle déductibilité des intérêts d'emprunt de vos revenus. Si le rendement des parts achetées à crédit n'est pas suffisant pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse des prix lors de la vente des parts, le souscripteur devra payer la différence.

Modalités de règlement

Le règlement s'effectue à l'ordre de CORUM XL au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription : 195,00 € (ou quote-part du prix en démembrement) x nombre de parts /

fractions de part. Remplir en toutes lettres les mentions correspondantes (nombre de parts et montant souscrit).

Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement. En cas de financement à crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le règlement obtenus. Cependant, dès réception de l'offre de prêt, il est souhaitable de l'envoyer accompagnée du bulletin de souscription à la société de gestion qui enregistrera alors la souscription dès réception des fonds. Les dossiers complets sont enregistrés selon leur ordre d'horodatage par la société de gestion.

Date de jouissance

Le premier jour du sixième mois qui suit la souscription et son règlement.

Périodicité de distribution

La fréquence de versements des dividendes potentiels est mensuelle.

Prélèvement à la source obligatoire sur produits financiers

Les revenus financiers sont soumis à l'impôt sur les revenus. Pour tout associé personne physique, résidant fiscalement en France, la société de gestion opère un prélèvement à la source obligatoire de 12,8 % (hors prélèvements sociaux de 17,2 %) sur les produits financiers. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu, et éventuellement restituable s'il excède l'impôt dû. Les associé(e)s peuvent en demander la dispense en envoyant à CORUM XL une attestation sur l'honneur annuelle et avant le 30 novembre de chaque année (art. 242 quarter du CGI).

Déclaration de l'acheteur sur l'origine des fonds

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. Il conviendra de joindre au présent bulletin, les pièces justificatives.

Commercialisation

Dans le cadre de la commercialisation de CORUM XL, CORUM Asset Management est susceptible de reverser, au moment de la souscription, une rétrocession aux intermédiaires habilités allant de 0 % à 70 % de la commission de souscription.

Démarchage

En cas de démarchage bancaire ou financier, le souscripteur dispose d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L 341.16 IV du Code monétaire et financier.

Démembrement

Si la souscription est démembrée, elle doit être accompagnée du mandat de recherche ou de la convention de démembrement dans lesquels sont précisées les modalités et conditions générales du démembrement.

Options

Si les options de souscription "Plan Épargne Immobilier" et "Réinvestissement des dividendes" sont choisies, la souscription doit être accompagnée du mandat correspondant ou sont précisées les modalités et conditions générales des options.

La note d'information prévue par le Code monétaire et financier a obtenu le visa SCPI n°19-10 en date du 28 mai 2019 de l'Autorité des marchés financiers. Les statuts ont été publiés aux Petites affiches en date du 23 décembre 2016. L'ensemble des informations collectées dans ce document est obligatoire dans le cadre de toute souscription auprès de Corum Asset Management. CORUM Asset Management et ses Distributeurs sont responsables de leurs traitements respectifs des données personnelles collectées au sens des dispositions du Règlement 2016/679 (ci-après le "RGPD") et la loi 78-17 du 06/01/78, telle que modifiée. Les données personnelles collectées dans le présent document ont pour finalité l'exécution du contrat et la communication, si vous l'avez acceptée, des informations relatives à d'autres produits d'épargne et actualités du Groupe CORUM Butler. Vous disposez sur ces données de droits dédiés que vous pouvez exercer à tout moment auprès de CORUM Asset Management en envoyant un courriel à dpo@corum-am.com. Pour plus d'informations sur vos droits et le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter la Politique de Protection des données accessible via le site de CORUM Asset Management ou de votre Distributeur.

